

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BÉCANCOUR
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SYLVÈRE**

**AVIS PUBLIC
Aux contribuables de la susdite municipalité**

AVIS DE PROMULGATION / ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

**DU RÈGLEMENT NUMÉRO 376 FIXANT LES DIFFÉRENTS TAUX DE TAXES POUR
L'EXERCICE FINANCIER 2025 ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée Alexandra Brière-Malo, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Sylvere que le règlement suivant a été adoptée par le conseil municipal à la séance ordinaire tenue le 13 janvier 2025 :

- **Règlement n°376** fixant les différent taux de taxes pour l'exercice financier 2025 et les conditions de perception.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement sur le site internet de la Municipalité au www.saint-sylvere.ca ou au bureau municipal situé au 756A rue Principale, Saint-Sylvere (QC) G0Z 1H0, sur les heures d'ouverture.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Saint-Sylvere
Ce 15e jour du mois de janvier 2025



Alexandra Brière-Malo
Directrice générale/secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Alexandra Brière-Malo, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Sylvere déclare avoir publié ledit avis public, en affichant une copie aux endroits désignés par le Conseil municipal, entre 7 h et 19 h, ce 15^e jour de janvier 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 15^e jour de janvier 2025



Alexandra Brière-Malo
Directrice générale et secrétaire-trésorière